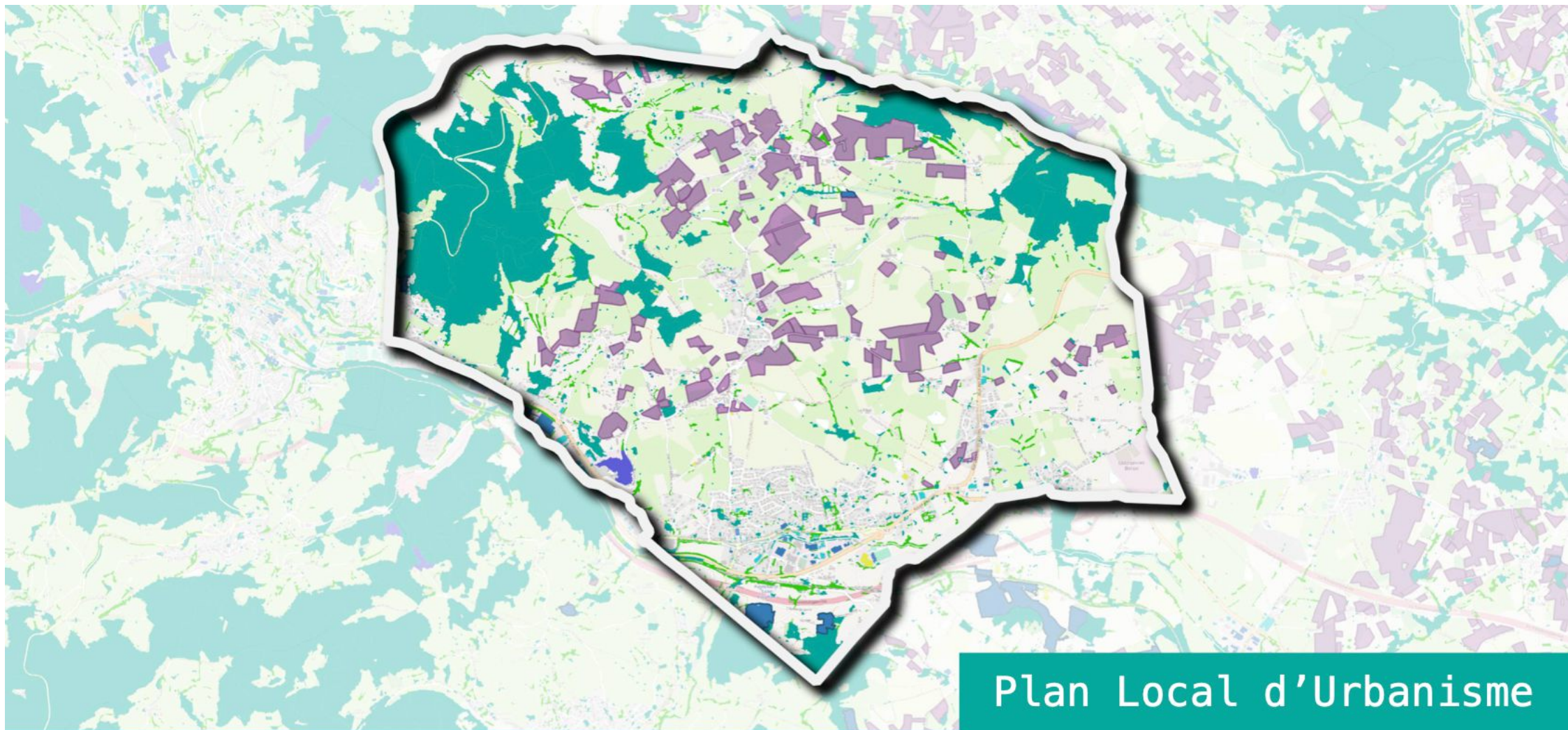




VINDRY-SUR-TURDINE

Plan Local d'Urbanisme

Etat initial

Janvier 2025



JD Urbanisme
urbanisme@juliendallemagne.fr
06.49.62.78.29
www.juliendallemagne.fr



VPNG Avocats
contact@vpng-avocats.fr
04 67 60 47 57
<https://www.vpng-avocats.fr>



Ecologia Conseils
yvain.dubois@free.fr
06.51.39.37.30
<https://ecologia-conseils.fr/>



OXYRIA
Oxyria.synergie@oxyria.fr
04 77 62 48 57
www.oxyria.fr



Pro And Co
proandco.urba@gmail.com
06.10.60.85.44
www.pro-and-co.fr

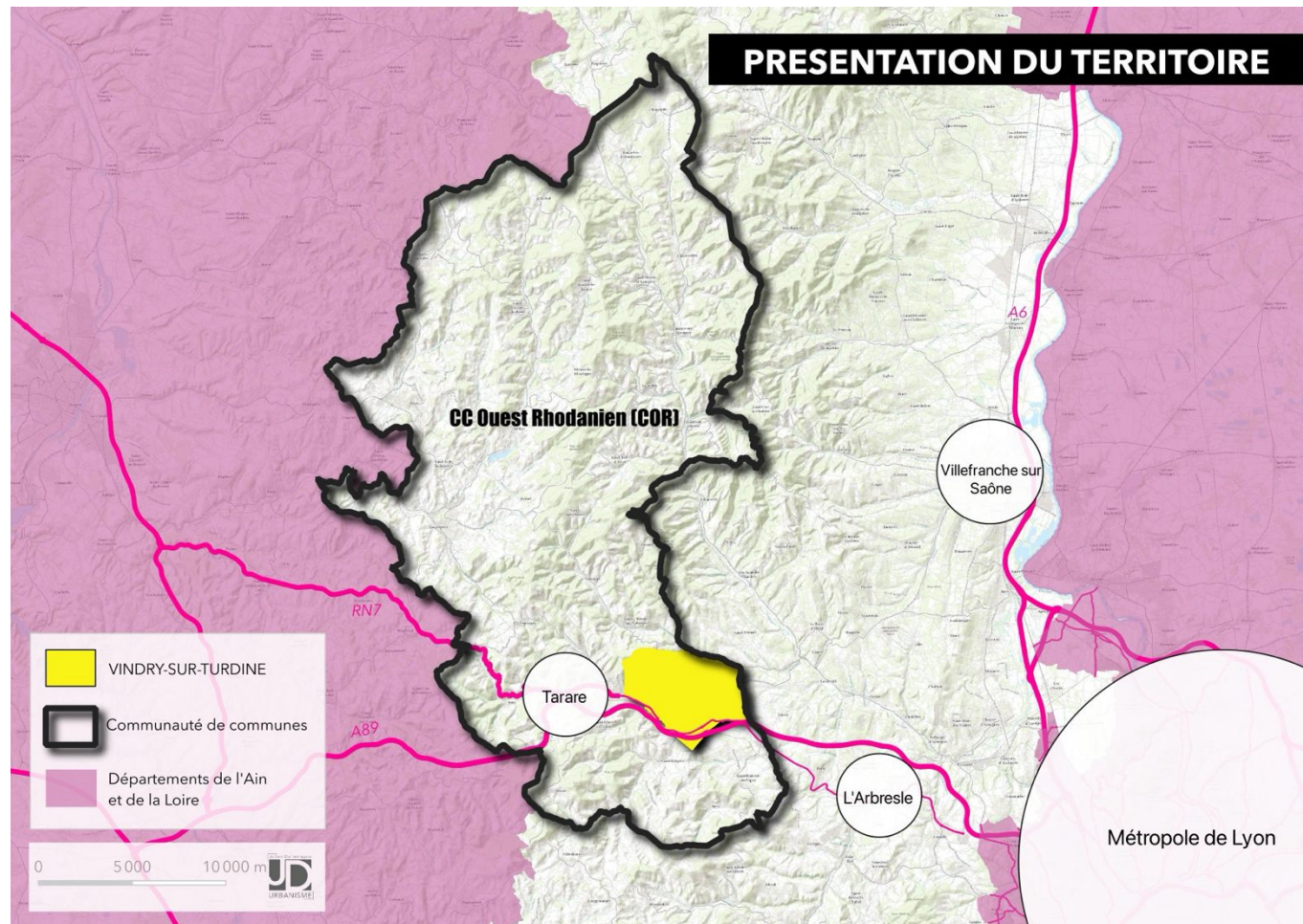
Accompagner vers **un urbanisme**
durable & participatif

I. PRESENTATION

Le 1^{er} janvier 2019 les communes de Dareizé, Les Olmes, Pontcharra-sur-Turdine et Saint-Loup donnaient naissance à la commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine.

Avec plus de 5400 habitants, la commune se place en 3^{ème} position des plus peuplées derrière Tarare (commune limitrophe) et Thizy-les-Bourgs.

La commune est bien située, elle dispose d'un accès direct à l'A89.



II. UNE COMMUNE INSCRITE DANS DIFFERENTS SECTEURS DE PROJETS

Le PLU doit prendre en compte (ou être compatible) les différents documents de planification ou politiques sectorielles de rang dit supérieur.

Une synthèse de ces différents documents est présentée ci-contre.

Les documents de rang supérieur	Plans et programmes	Concerné
LOIS	La loi SRU	Non concernée par l'art. 55
	Les lois montagne et littoral	Loi montagne
RAPPORT REGLEMENTAIRE	Plan de prévention des risques	PPRI Bévenne Turdine et PPRI Vallée d'Azergues
	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ou Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain	NC
	Directive Territoriale d'Aménagement	NC
RAPPORT DE COMPATIBILITE	SCOT	SCOT du Beaujolais arrêté en 2024
	Document d'Aménagement commercial	
	Le programme local de l'habitat	PLH de la communauté de commune de l'Ouest Rhodanien 2022-2027
	La Charte du Parc Naturel Régional	NC
	Le Plan de déplacement urbain	NC
	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	
RAPPORT DE PRISE EN COMPTE	Le Schéma Régional Climat Air Énergie Rhône-Alpes	SRCAE approuvé en 2014
	Le plan climat air énergie territorial	PCAET de la communauté de commune de l'Ouest Rhodanien 2018-2030
	Le Schéma Régional Éolien	SRE Rhône-Alpes approuvé le 26 octobre 2012, mais abrogé en juillet 2015
	Le Schéma Régional de Cohérence écologique	SRCE Rhône Alpes approuvé en 2014

Obligations de compatibilité et de prise en compte

En application de l'article L131-4 du Code de l'Urbanisme, « les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec :

- 1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 ;
- 2° Les schémas de mise en valeur de la mer prévue à l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;
- 3° Les plans de déplacements urbains prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports ;
- 4° Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 5° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodrômes conformément à l'article L. 112-4. »

III. STRUCTURATION DE L'ETAT INITIAL DE LA COMMUNE

Un état initial est une étape essentielle dans l'élaboration d'un document d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit d'un diagnostic du territoire qui permet de dresser un portrait global de la commune pour comprendre ses atouts, ses contraintes, et ses dynamiques.

Objectifs de l'état initial

Analyser la situation actuelle :

- Identifier les caractéristiques et problématiques du territoire (atouts et faiblesses).

Prévoir l'évolution du territoire :

- Envisager les besoins futurs de la commune, comme les logements, les infrastructures, ou les services.

Servir de base à la stratégie d'aménagement :

- Élaborer les grandes orientations du projet communal pour répondre aux enjeux identifiés.

Garantir la conformité légale :

- Assurer que le PLU respecte les normes nationales et les schémas supra-communaux.

L'état initial est structuré en 15 cahiers thématique

1. Indicateurs environnement-agriculture
2. Indicateurs Santé
3. Indicateurs Petite Enfance
4. Indicateurs Enfance
5. Indicateurs Jeunesse
6. Indicateurs Séniors
7. Indicateurs Précarité
8. Indicateurs Logement
9. Indicateurs Emploi
10. Indicateurs Sports
11. Indicateurs Vie Locale
12. Indicateurs Finances Locales
13. Indicateurs du paysage
14. Indicateurs biodiversité-écologie

Le quinzième cahier est la synthèse des enjeux et présente les questions qui permettront d'élaborer le projet politique formalisé dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)